



## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 4 DECEMBRE 2007

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le 4 décembre 2007, à 20 heures 30 en Mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MINSSIEUX, Maire.

22 Conseillers sont présents

7 Conseillers sont absents excusés et ont donné pouvoir

3 Conseillers sont absents

1 Conseillers est absent excusé

**Secrétaires de séance : Thierry LOUIS – Guy BARRAL**

\*\*\*\*\*

Début de séance à 20 H 39

### **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2008 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le Conseil municipal a pris connaissance des grandes orientations du budget primitif de la commune, exercice 2008, présentées par Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint délégué aux finances. Dans ce cadre, ont été successivement étudiées une présentation du contexte économique national, les principales dispositions du projet de loi de finances 2008 concernant les collectivités locales, l'évolution des bases et des produits fiscaux de 2002 à 2006, l'évolution des capacités financières de la commune de 2002 à 2006 (dernier compte administratif connu), les ratios financiers comparativement aux communes de notre strate démographique, les grandes orientations du budget 2008 tant pour la section de fonctionnement que d'investissement, la comparaison budget primitif 2007/budget primitif 2008 des dépenses et des recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement, la présentation synthétique de la capacité financière communale issue du projet de budget primitif 2008 permettant ainsi de déterminer l'équilibre réel.

Le budget primitif 2008 sera proposé au vote lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2007.

**TRESORIER PRINCIPAL  
INDEMNITE DE CONSEIL**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**, le Conseil municipal décide d'allouer, à Madame Agnès TOURENQ, Trésorière principale de la commune, une indemnité de conseil (taux : 100 %), telle que prévue par les textes en vigueur ; indemnité d'un montant brut de 1 924,22 €

**DIVERS MARCHES DE SERVICES  
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE BRIGNAIS  
CONVENTION CONSTITUTIVE**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**, le Conseil municipal approuve la convention relative à la constitution d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS de Brignais pour la vérification et la maintenance des équipements de sécurité incendie et la maintenance des ascenseurs et portes automatiques, l'entretien d'espaces verts et l'élagage d'arbres, telle que présentée en séance.

**RUE DU MOULIN  
COMMERCE DE DETAIL  
DOMMAGES DE TRAVAUX PUBLICS  
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un protocole transactionnel avec Madame Célia SYLVESTRE, gérante de l'EURL « Cap sur l'Europe latine » tel que présenté en séance ; protocole par lequel la ville s'engage à verser la somme de 1 100 € à la gérante susvisée en échange d'une renonciation à recours de la part de cette dernière.

**PERSONNEL COMMUNAL  
MODALITES D'ACHAT DE JOURS DE REPOS NON PRIS ET TRAVAILLES  
MISE EN ŒUVRE A TITRE EXCEPTIONNEL POUR L'ANNEE 2007**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**, le Conseil municipal approuve l'application de l'indemnité compensant les jours de repos travaillés instituée par décret du 12 novembre 2007 ; indemnité autorisée exclusivement au titre de l'année 2007 et limitée à 4 jours, dont le montant brut pour chaque jour est de :

- . 125 € pour un agent de catégorie A
- . 80 € pour un agent de catégorie B
- . 65 € pour un agent de catégorie C

**ENSEIGNEMENT MUSICAL  
POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL  
RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 20 SEPTEMBRE 2007**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**, le Conseil municipal approuve le retrait de la délibération du 20 septembre 2007 relative à la modification du temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique sur demande de Monsieur le Préfet, les services de l'Etat ayant estimé qu'il appartient à l'assemblée délibérante de transformer le poste occupé par l'agent précité et non de modifier le temps de travail de l'agent affecté à ce poste.

**ENSEIGNEMENT MUSICAL  
POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
TRANSFORMATION DE TEMPS DE TRAVAIL**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**, le Conseil municipal approuve la transformation du poste d'assistant d'enseignement artistique comme suit :

- . volume hebdomadaire antérieur : 11 h 00
- . nouveau volume hebdomadaire : 11 h 45

**SERVICE INFORMATION – COMMUNICATION  
SURCROIT DE TRAVAIL  
RECRUTEMENT SOUS CONTRAT**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**, le Conseil municipal décide de créer, au tableau des effectifs de la commune, un poste de rédacteur territorial – 1<sup>er</sup> échelon (indice brut 306 – indice majoré 297) à temps complet en vue du recrutement au service Information - communication, conformément aux dispositions de l'article 3 – alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, d'un agent sous contrat pour une durée de trois mois, renouvelable une fois, à compter du 6 décembre 2007.

**INFORMATIONS**

Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat intercommunal de l'aqueduc romain du Gier.

Modification du dispositif d'une délibération en raison de sa rédaction imparfaite

Fin de la séance à 22 H 28.